



JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
derrière le *Prinsgracht* (Noordsijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Ches M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction *francs de port*.

DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
10 an. 26 fl. 30 fl.
6 mois 14 » 16 »
3 mois 7 » 8 »
PREMIÈRES LIGNES 1 fl. 50, timbre
pris et 10 cts. par ligne en sus.

LA HAYE 3 Avril.

Les souscriptions à l'emprunt volontaire et au don gratuit ont atteint dans tout le royaume la somme de cent-vingt-six millions de florins. En vertu de la loi du 6 mars, l'emprunt était de 20 millions. Il manquait donc encore un million. C'est le roi qui l'a fourni en sus de l'inscription primitive de 1833.

L'emprunt est donc rempli. L'impôt ne sera pas mis à exécution pendant les jours de crise intérieure comme à ceux où l'ennemi de notre existence ou notre honneur, la Maison d'Orange, n'eût pu à faire entendre sa noble voix, pour que le prince ait pu tout entier, se levant comme un seul homme, accourir au secours de la patrie en danger.

Mais tous, nous avons été témoins plus d'une fois depuis un siècle de ce sublime spectacle, où l'on voyait le peuple et le prince confondre tous leurs sentimens, toutes leurs pensées, tous leurs efforts dans un seul et unique sentiment, dans un seul et unique but : le salut de l'état.

Pour s'être manifesté sous une autre forme qu'aux époques brillantes de 1814, 1815 et 1831, le danger qui menaçait nos libertés n'était pas moins réel, moins imminent, moins redoutable qu'aujourd'hui qu' alors. A la place des innombrables baïonnettes d'un puissant empire ou du torrent révolutionnaire qui nous avait pris au dépourvu, c'était la hideuse banqueroute avec tout son cortège de fléaux qui se montrait cette fois-ci en perspective à nos yeux effrayés; et pour ne pas avoir demandé notre sang, les ennemis de la patrie n'en exigeaient pas moins impérieusement nos sacrifices, obscurs mais considérables, auxquels beaucoup d'hommes ont souvent plus de peine à se résoudre qu'à ceux qui assurent au moins à leur nom une page brillante dans l'histoire.

Les sacrifices, la Hollande s'y est soumise avec empressement, et la maison royale a donné le noble exemple de dévouement, de désintéressement et d'abnégation qui a immortalisé les Nassau sur les nombreux champs de bataille, où le sang pur de leur sang a coulé pour cette patrie avec laquelle nous sont identifiés depuis des siècles.

Le spectacle que notre pays vient encore une fois d'offrir au monde est un nouveau titre pour la Hollande à l'estime des autres nations. Notre conduite, dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, sera appréciée comme elle le mérite, et pour première récompense nous voyons déjà notre crédit à l'étranger s'affermir, et s'élever d'une manière merveilleuse, tandis que la confiance à l'intérieur renaît de toute part et rétablit le calme dans tous les esprits, l'espérance dans tous les cœurs.

Bisons-le hautement, ce résultat pour lequel nous ne saurions trop remercier le Ciel, est dû à l'admirable patriotisme dont depuis le palais jusqu'à la chaumière tout le monde a donné l'exemple. Honneur au gouvernement, honneur à l'homme d'état, honneur aux chambres qui n'ont pas désespéré de la nation, honneur à la nation qui n'a pas désespéré de son gouvernement, et qui a prouvé qu'elle est toujours digne de sa confiance!

La première pensée du roi après avoir remercié Dieu qui a béni ses efforts, était pour son peuple qui les avait si généreusement secondés. Les paroles suivantes seront lues avec bonheur et attendrissement par tous ceux à qui elles s'adressent.

PROCLAMATION.

NOUS GUILLAUME III, par la grâce de Dieu,
ROI DES PAYS-BAS, PRINCE D'ORANGE-NASSAU,
GRAND-DUC DE LUXEMBOURG, etc., etc., etc.

C'est en élevant vers Dieu un cœur plein de gratitude, que Nous vous adressons ces paroles, chers et bien-aimés compatriotes et amis, afin de vous exprimer Notre plus profonde reconnaissance, de ce que, par vos efforts réunis, l'emprunt volontaire a pu être réalisé.

A cette reconnaissance, tous ont le plus grand droit, non seulement les citoyens plus ou moins aisés, non seulement ceux que la loi aurait atteints, mais aussi ce grand nombre d'entre vous, qui, sans y être aucunement obligés, ont déposé néanmoins sur l'autel de la patrie jusqu'au dernier de leurs épargnes.

Compatriotes! La vérité de la devise de Nos pères: *L'union fait la force*, s'est de nouveau manifestée dans tout son éclat. L'attachement à cette antique bonne foi hollandaise qui nous fit toujours remplir nos engagements à quelque prix que ce fût, ne s'est point démenti. Le Ciel, ayons en la confiance, bénira nos efforts, et ceux qui auront concouru au résultat que nous venons d'obtenir, pourront dès à présent, jouir de la légitime satisfaction d'avoir fait ce que la patrie attendait d'eux.

Néerlandais! Prions le Tout-Puissant pour qu'il conserve, consolide et fortifie le bon esprit dont la Nation s'est de nouveau montrée animée en ces jours, et dont nous espérons que la postérité la plus reculée recueillera encore les fruits. Que Dieu vous ait tous en sa sainte et digne garde et Nous fasse la grâce de conserver à jamais à la nation hollandaise ces sentimens de patriotisme, de concorde et de piété, qui l'ont toujours caractérisée.

La présente sera publiée et affichée partout où il est d'usage, et insertion en sera faite dans le *Journal officiel*.

Par un arrêté du 2 avril, le roi a conféré à M. F. A. van Hall, son ministre des finances, la grand'-croix de l'ordre du Lion-Néerlandais.

Son Excellence le ministre des finances, conformément à l'art. 19 de la loi du 6 mars 1844 (*Staatsblad* n° 14) porte à la connaissance du public :

Que le montant des souscriptions que ladite loi a autorisé d'ouvrir pour un emprunt volontaire et des dons gratuits (trente florins de don gratuit étant calculés comme équivalant à cent florins pour l'emprunt volontaire), s'élève à 127,000,000 de florins, et que conséquemment il ne sera pas donné suite à l'impôt extraordinaire sur les propriétés.

Cet heureux résultat est dû à une augmentation, au montant d'un million, de la souscription primitive du roi.

La marche ascendante de nos fonds nationaux a pris un nouvel essor à la bourse d'hier, sur la consistance du bruit que l'emprunt était rempli. Les intégrales ont éprouvé une hausse de plus de 2 pour cent.

On écrit de Groningue en date du 1^{er} avril : Nous apprenons que les souscriptions totales de la province de Groningue s'élèvent à la somme de 4,069,000 florins. La ville de Groningue seule y a contribué pour fl. 1,982,000 en souscriptions à l'emprunt volontaire et pour fl. 26,900 au don gratuit. Le reste a été fourni comme suit : l'arrondissement de Groningue fl. 2,200,000 à l'emprunt et fl. 52,000 au don gratuit; Winschoten fl. 807,000 à l'emprunt et fl. 43,000 au don gratuit; et Middelstum fl. 522,000 à l'emprunt et fl. 66,000 au don gratuit. Il y a, en outre, encore beaucoup de nos concitoyens qui ont effectué leurs souscriptions à Amsterdam et à Rotterdam.

On apprend que la direction de la société de commerce va affréter 9 navires de Rotterdam pour partir dans le courant de ce mois à leur destination.

On écrit de Darmstadt, 30 mars. S. A. I. le grand-duc héritaire de Russie se rendra, à ce qu'on assure, aujourd'hui à La Haye pour faire visite à S. M. la reine des Pays-Bas, son auguste tante; puis le prince reviendra à Darmstadt pour s'en retourner ensuite en Russie avec son auguste épouse et le prince Alexandre de Hesse.

Par arrêté du 28 mars dernier, le roi a gracié le nommé Cornelis Kloet de la peine de mort, à laquelle il fut condamné le 22 décembre 1843, par la cour provinciale de la Hollande-Septentrionale. La peine a été commuée en 20 années de prison avec exposition au carcan et la marque.

Avant-hier est mort à Leide à l'âge de 39 ans et après une longue maladie M. Weyers, professeur des langues orientales. L'université fait en lui une grande perte.

Le 30 mars dernier est mort à Dordrecht à l'âge de 78 ans, M. Paul Repelaer van Spykenisse, de son vivant échevin de ladite ville, membre des États-Provinciaux et chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais.

Nouvelles des Etats-Unis.

La chambre des représentans des Etats-Unis d'Amérique vient de voter une série de résolutions parmi lesquelles on remarque les suivantes :

1^o Le congrès n'a pas le pouvoir de contrôler et de changer les institutions des divers états, ces états étant les seuls juges de ce qui regarde leurs propres affaires, pour tout ce qui n'est pas prohibé par la constitution ;

2^o Tous les efforts des abolitionnistes pour induire le congrès à intervenir dans la question de l'esclavage ne peuvent avoir que les plus dangereuses conséquences : ces efforts tendant à diminuer le bonheur des peuples et à mettre en péril la stabilité de l'Union, ne doivent être soutenus par aucun ami des institutions politiques du pays.

Ces résolutions ont été adoptées par 128 voix contre 23. — A en croire une correspondance de New-York l'état de la Pennsylvanie aurait résolu de vendre tous les domaines de l'état et d'employer le montant au remboursement de la dette.

Nouvelles de Turquie.

Nous recevons par voie de Trieste des lettres de Constantinople du 10 mars qui font espérer la prochaine terminaison de la question des renégats. Rifaat-Pacha, le ministre des affaires étrangères a donné des explications telles que sa réponse a pu

Feuilleton du Journal de La Haye. — 4 avril 1844.

LA RECHERCHE DE L'INCONNUE. (1)

XV.

La marquise de Sainte-Fare.

A ces derniers mots, les deux jeunes femmes se jetèrent dans les bras l'une de l'autre.
— Ah! loué soit Dieu! s'écria Laure. Ainsi, Marguerite, tu es heureuse. Oh! combien je suis aise de l'apprendre! tu aimes, tu es aimée!
— Heureuse! murmura la marquise en baissant la tête, et une larme brilla au bord de ses paupières; heureuse, moi!

Et comme la jeune fille la considérait avec un naïf étonnement :
— Oui, oui! reprit-elle avec un vivacité presque fébrile, je suis bien heureuse. J'ai un hôtel, des chevaux, des équipages, je suis riche, très riche. Mon mari a repris du service; à son âge, on ne peut végéter oisif et inutile à son pays. Il est déjà... Ma foi, je ne me rappelle plus ce qu'il est, mais je sais qu'il doit passer bientôt à un grade plus élevé, à celui de lieutenant-colonel, peut-être. Oh! oui, je suis heureuse! Mais c'est assez parler de moi. A ton tour maintenant, ma bonne, ma charmante Laure, toi dont j'ai pu être séparée pendant bien longtemps par les voyages, par le tourbillon du monde, par des millions plus ou moins passagers, plus ou moins frivoles, mais que je retrouve aujourd'hui avec tant de bonheur, raconte-moi aussi ton existence, tes joies et tes peines. Oh! tiens, depuis qu'une bonne inspiration m'est venue de te demander pardon de ma longue absence et que tu m'as accueillie avec tant de grâce, de bonté, je sens que tu m'es plus chère encore.

— Marguerite! Et moi qui me croyais oubliée de toi tout-à-fait, depuis que tu étais devenue une grande dame! Oh! quelle était mon erreur!
— Ah! maintenant que tout est expliqué, je veux que tu m'aides à réparer le passé, je veux que nous soyons ensemble aussi souvent que possible, et pour commencer, je t'enlève aujourd'hui; j'ai ma voiture en bas, à ta porte. Voyons, les gants, ton chapeau, ton chapeau et partons bien vite.

— Crois qu'il m'en coûte de te refuser, Marguerite; mais mon bon père est absent. Qu'est-ce qu'il dirait s'il ne retrouvait plus sa fille quand il rentrera?
— Mais ne peux-tu lui laisser quelques mots d'écrit? D'ailleurs, je te ramènerai pour dîner.

— Oh! je ne puis, car je ne sors jamais sans son consentement.

— Comme tu dois t'ennuyer ici, dans ce vilain quartier des Lombards, obligée d'habiter une pareille maison! Sais-tu que j'ai cru vraiment que j'allais devenir aveugle en y entrant.

— Moi, Marguerite, jamais je ne m'ennuie ici.
— Tu m'étonnes, mais à quoi passes-tu donc ton temps?
— Je brode, j'ai soin du linge de la maison, je fais de la musique, je lis; le temps me semble toujours trop court.

— Voilà qui est bien étrange, mais tu as bien quelque plaisir?
— Oh! certainement, nous allons au spectacle une fois tous les hivers; mon bon père reçoit de temps à autre quelques gardes nationaux de sa compagnie, et l'été, le dimanche, nous passons quelques-uns la journée à la campagne.

— C'est tout?
— Que veux-tu donc de plus? Ah! j'oubliais! nous avons été l'automne dernier aux eaux du Mont-d'Or. C'est là mon seul voyage.

— Pauvre enfant! qui ne connaît ni la Suisse, ni l'Italie, ni les eaux de Bade et de Spa, ni les fêtes du grand monde, ni les concerts, ni les steeple-chase, et qui n'a peut-être jamais été une fois en sa vie aux Italiens.

— Il est vrai!
— Sois tranquille, ma charmante amie; il faudra bien que ton père se décide à te céder à moi le plus souvent possible. D'abord, je veux faire sa conquête, à ce digne M. Riublanc. Tu me diras quels sont ses goûts, ses idées, quel est son faible enfin, pour m'aider à le séduire. Est-il toujours aussi épris de la garde nationale?

— Plus que jamais!
— A merveille, chère, à merveille! Je lui parlerai manœuvre, exercice; j'apprendrai la théorie, s'il le faut, pour parvenir à l'arracher d'ici. Car, charmante et jolie comme tu l'es, ce serait vraiment dommage que tu demeures confinée dans ton affreux rue des Cinq Diamans. Compte sur moi pour t'en retirer, pour te produire sur un théâtre digne de toi et où tu brilleras, j'en suis sûre. Tu viendras passer tes journées avec moi, dans mon hôtel du faubourg Saint-Honoré, qui est un petit palais en miniature; tu le verras. Quand il sera beau, nous sortirons ensemble, nous irons au bois, nous monterons à cheval. Quand il pleuvra, nous ferons de la musique, comme à la pension, t'en souviens-tu? Nous chanterons du Mozart, du Bellini, du Rossini. Oh! ce sera charmant! Et puis, j'ai mon projet. Il ne manque pas, dans mon salon, d'aimables jeunes gens auxquels tu tourneras la tête, il faudra bien du malheur pour que tu ne trouves pas parmi eux un mari. Nous le choisirons ensemble si tu veux; car c'est un rival que je me prépare, et je suis par conséquent intéressée aussi dans cette affaire. Tu rougis? Ah! méchante, est-ce que, par hasard, tu m'aurais devancée dans ce choix?

— Pardon, Marguerite, pardon, j'en ai peur.
— Oh! alors ne me dis pas de quoi il s'agit, car je le déteste déjà de toute mon âme; quelque riche distillateur du quartier, quelque épicier en gros, n'est-ce pas? qui t'aimera par doit et avoir. Pauvre Laure! pourquoi ne m'es-tu pas attendue?

— Ce n'est, ma chère, ni un distillateur ni un épicier en gros. C'est quelqu'un qui exerce une tout autre profession que celle-là.
— Avec quelle fierté tu me dis cela, petite! c'est donc un avocat?
— Nenni.

— Un avoué, par aventure?
— Encore moins.
— J'y renonce.

— Ma chère Marguerite, c'est un auteur, et un auteur célèbre encore, jeune, beau, noble, spirituel.
— Oh! tu m'en diras tant! et tu le nommes?
— Arthur d'Escorailles.

Ici la marquise ne put retenir une exclamation. Fat-ce la passion, ou ce n'est qu'un tout autre sentiment qui la lui arracha? Toujours est-il que sa physionomie changea instantanément, et qu'un nuage passa sur son front tout à l'heure si riant et si pur.
— Est-ce que tu connais M. Arthur d'Escorailles? s'écria Laure avec une charmante candeur.

— Moi! en aucune façon; de nom seulement. Et il t'aime... beaucoup cet auteur?
— J'ai tout sujet de le croire. D'abord, je l'aime tant, moi! Oh! ce serait bien mal de sa part de ne pas me rendre la pareille.

— Chère Laure!
— Qu'est-ce que tu as donc? tu n'es plus la même, tu ne me souris plus!
— Moi! j'ai rien, je t'assure, et je suis bien heureuse de t'avoir revue. Mais il faut que je te quitte; je me souviens que j'ai promis à une de mes parentes, une cousine, d'aller la voir aujourd'hui. Je regrette de ne pas pouvoir attendre ton père, mais je reviendrai bientôt.

— Bientôt! tu me le promets? j'ai d'ailleurs bien des choses encore à te dire, car je ne t'ai fait voir qu'un coin de mon passé, le plus beau. Dis-moi quelles sont les heures auxquelles M. d'Escorailles a l'habitude de venir ici?
— Mais le soir, plus particulièrement, parce qu'il travaille dans la journée, et il est bien rare qu'il passe un seul jour sans nous voir.

— Il suffit. Adieu, ma bonne Laure. Tu me pardonnes tout ce que j'ai dit, n'est-ce pas? Oh! j'ai été bien coupable envers toi. Répète-moi encore, je t'en supplie, que tu me pardonnes.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

être considérée comme marchant dans la voie d'un accommodement paisible. Il n'est plus question d'une menace de départ des ambassadeurs de France et d'Angleterre.

Sir Stratford Canning demande un hutti-sherif au ordre de cabinet du sultan pour annoncer officiellement les résolutions conciliantes de la Porte. M. de Bourqueney marche d'accord avec le ministre anglais.

Du Pétitionnement en France.

Au point où en sont arrivés les débats sur la liberté d'enseignement, et après la noble et salutaire manifestation des évêques, il y a pour les catholiques un grand devoir à remplir. Il leur appartient d'appuyer par des démonstrations vigoureuses et redoublées les dires de leurs chefs spirituels. Plus de la moitié des évêques de France se sont déjà publiquement prononcés en faveur de la liberté d'enseignement, comme en Belgique; et nous savons, d'après l'affirmation solennelle de Mgr. l'évêque de Perpignan, que les quatre-vingts évêques de France ont écrit dans le même sens que lui au ministre des cultes. Il n'y a donc pas un catholique laïque en France qui puisse justifier son inaction et sa mollesse, dans la crise actuelle, par l'exemple de son évêque. Tous, au contraire, sont obligés, par la conscience et l'honneur, à répondre au généreux dévouement de leurs pères dans la foi par une franche adhésion aux mêmes principes, aux mêmes réclamations. Nous ne nous exagérons pas la valeur des pétitions: nous savons bien qu'elles ne feront pas tomber d'un seul coup les portes des cachots où le monopole nous tient enfermés et qu'il voudrait renforcer: mais elles n'en produiront pas moins des résultats salutaires et féconds dans le présent et dans l'avenir. Elles habitueront les pouvoirs politiques à compter pour quelque chose ces catholiques qui n'existent pas, à vrai dire, aux yeux du monde politique, si ce n'est sous la forme de sacrilèges ou de vieilles dévotes. Elles habitueront surtout les catholiques à se connaître, à se compter, à se réunir pour la défense d'un droit commun. C'est déjà un lien public entre deux hommes que d'avoir signé ensemble une pétition pour un motif d'intérêt général, et rien n'affaiblit plus les catholiques d'aujourd'hui que leur isolement, leur défiance les uns des autres. Sous l'empire des lois oppressives qui nous régissent, les élections et les pétitions sont les seuls moyens qui restent aux citoyens pour se réunir et vivre en commun de la vie publique et constitutionnelle. Nous parlerons plus tard des élections. Pour le moment, il importe de donner aux pétitions pour la liberté d'enseignement tout le développement et tout l'ensemble qu'elles comportent.

Nous avons déjà insisté sur la nécessité de demander le rejet pur et simple de la loi-Villemain, en même temps que l'exécution immédiate et sincère de l'engagement pris en 1830.

Nous recommandons de faire des pétitions courtes et énergiques, de faire écrire les signatures lisiblement et d'ajouter la qualification d'électeur, maire, conseiller municipal, ou autre, aux noms de ceux qui y auraient droit. Cette condition est importante.

Le nom de la commune et du département, la date, le nombre des signatures doivent être enregistrés avec soin et clarté, en tête de chaque pétition.

Nous prions vivement les pairs de France, les députés et tous ceux qui servent chargés de déposer ou de transmettre les pétitions, de vouloir bien nous donner note du nom des communes dont elles émanent, ainsi que du total des signatures dont elles sont revêtues.

Déjà plus de vingt mille citoyens catholiques ont dressé, sous cette forme, leur protestation contre l'Université et contre la loi-Villemain: ce nombre imposant n'a pas produit tout l'effet convenable, parce qu'on n'a pas su, en réunissant les chiffres des diverses pétitions, leur donner l'importance d'une démonstration collective.

Pour obvier à cet inconvénient, nous nous proposons désormais de tenir un compte-courant de toutes celles qui parviendraient à notre correspondance, et d'en présenter à des intervalles réguliers le total à nos lecteurs.

Nous terminerons ces observations en recommandant aux catholiques d'adresser leurs pétitions, quant à présent, à la chambre des pairs, plus spécialement saisie du projet de loi contre la liberté. Plus tard, quand ce projet sera transmis à la chambre des députés, il sera temps de diriger vers cette assem-

blée de nouvelles réclamations, telles que les événements le comporteront.

C'est le pétitionnement de 1827 à 1829 qui a donné aux catholiques belges le sentiment de leur force et de leurs droits. Nous voulons la liberté comme en Belgique. Que tous s'en souviennent. (Univers.)

Chemins de fer atmosphérique.

M. Mallet inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées de France, ayant été envoyé en Angleterre pour y étudier le système des chemins de fer atmosphériques, a publié un rapport sur ces nouvelles voies de locomotion. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en donnant, d'après le *Journal des Débats*, un aperçu général de ce travail:

Le système atmosphérique, lorsqu'il aura été livré à la publicité, devra exciter beaucoup d'intérêt, parce que, dans ce document, ce nouveau mode de locomotion est examiné avec maturité et est discuté avec une sagacité remarquable. Après avoir décrit en détail le chemin de fer de Kingstown à Dalkey, qu'il avait mission d'observer et avoir exposé diverses expériences, on a traité de l'application du système atmosphérique aux chemins de fer en général, sur une longueur indéfinie et en toute circonstance. On a ensuite procédé à une comparaison des deux systèmes, tant au sujet du premier établissement que pour les frais d'exploitation. On a ainsi embrassé le sujet dans toute son étendue.

Le chemin de fer de Kingstown à Dalkey n'a que 2,783 mètres de long, pas tout-à-fait trois quarts de lieue. De là à une grande ligne, il y a loin. Sur une ligne de 50 ou de 100 kilomètres, comment faire? Au lieu d'une machine aspirante produisant le vide dans le cylindre couché tout le long de la voie, il en faudrait plusieurs échelonnés de distance en distance. De combien les espacerait-on? comment le convoi passerait-il de l'une à l'autre? Aurait-on deux voies toujours et partout, ce qui serait bien cher, à cause de cet énorme cylindre couché? S'il n'y avait qu'une voie, comment combiner avec sécurité et rapidité le service dans les deux sens? L'auteur s'est adressé à lui-même toutes ses interrogations, après les avoir posées aux inventeurs du mécanisme en usage sur le chemin de Kingstown à Dalkey, et il les résout toutes d'une manière satisfaisante. Les machines seraient espacées de 5,000 mètres. Au moyen d'une machine fixe de cent chevaux, le vide s'opère dans le tube couché avec une rapidité telle, que cette longueur n'offrirait aucun inconvénient. Cinq minutes suffiraient pour pousser le vide à l'extrémité sur une par- raille étendue de 5 kilomètres. Chaque machine ferait le vide dans son tube, et rien ne serait plus simple que de passer d'un tube à l'autre.

Ce serait le même piston auquel serait attaché le convoi qui, entraîné un moment par le convoi et par l'impulsion première, viendrait, au sortir du tube correspondant à l'une des machines, se loger dans le tube, placé un peu avant; qui correspondrait à la machine suivante. Il y trouverait le vide tout préparé, et continuerait son chemin sans s'arrêter, ramenant alors après lui le convoi. Les dispositions mécaniques au moyen desquelles le vide serait tout prêt dans le second tube; et ne serait point troublé par l'air affluant quand le piston se présenterait pour entrer, sont fort simples et d'un effet infailible. Ce serait le convoi lui-même qui mettrait ces mécanismes en jeu. Lorsque le chemin serait assez long pour qu'il y eût un assez grand nombre de machines à la suite, l'une de l'autre, à 5 kilomètres d'intervalle, les mécaniciens se feraient des signaux de l'autre et s'avertiraient d'ailleurs au moyen du télégraphe électrique, qui transporte instantanément, quoique temps qu'il fasse, et la nuit et le jour, des indications suffisantes. Déjà plusieurs chemins de fer anglais usent de ce télégraphe. Dans le cas d'une voie un peu longue, pour multiplier les convois, on les ferait partir au même instant de chaque extrémité. Au milieu on aurait une gare où la voie serait doublée. La double voie se ferait sans effort avec le reste du système. Moyennant cette gare de doublement, sur un chemin de fer de 25 kilomètres (c'est la longueur du chemin de Versailles, rive droite), on pourrait avoir un convoi toutes les demi-heures dans chaque direction.

Sous le rapport de la sécurité, la discussion impartiale de l'auteur fait ressortir beaucoup d'avantages pour le système atmosphérique. Pas d'incendie; le déraillement est difficile, et la plupart des accidents viennent de là; pas de choc possible entre deux convois; le choc, a été la cause de plusieurs malheurs qui ont effrayé le public. Les croisements à niveau des routes ordinaires n'effrayaient pas d'embarras; la cylindre couché y serait interrompu en apparence pendant un petit intervalle que le convoi lancé parcourrait en vertu de la vitesse acquise. Mais par un tuyen souterrain, la communication subsisterait entre les deux parties du tube, qui semblerait interrompu, de manière à permettre à la machine d'y puiser l'air simultanément par la même aspiration. Des dispositions heureuses ont donné le jour à M. Smeaton de rendre les accidents à peu près impossibles, dans le cas où le piston rencontrerait dans le tube un obstacle qui l'arrêterait tout d'un coup. Toutes les objections ont été passées en revue, aucune ne signale de difficulté qui soit insurmontable. Comme il le dit fort bien, quelques-unes sont dignes d'être prises en considération et mises en regard de la pratique, et c'est précisément à cette fin qu'il conclut par la proposition d'un essai.

Mais l'une des principales supériorités de ce système consisterait en ce qu'il dispense de niveler le sol, ainsi qu'on le fait aujourd'hui. On pourrait sans inconvénient, dans la plupart des cas, porter les pentes à 25 millimètres par mètre, au lieu de 4 ou 5. Ce serait une modification profonde. Une pente pareille obligerait sans doute à diminuer la charge des convois. Mais avec 13 voyages par jour seulement, dont neuf dans chaque sens, elle s'accommoderait d'une circulation de 310,000 voyageurs et 100,000 tonnes de marchandise par an, avec une seule voie, le retour étant joint à l'aller. C'est un mouvement que, dans l'état actuel des choses, on considère comme incroyable. Le système atmosphérique donne aussi de nouvelles facilités pour les courbes, et si pour cet objet on en combinait les effets avec ceux des convois articulés, dus à M. Claude Arnoux, dont la belle expérience de Saint-Mandé a mis les avantages en re-

lief, le système atmosphérique pourrait admettre les tournants ordinaires des routes royales et départementales; c'est pourquoi les travaux de terrassement et les ouvrages accessoires seraient bien moindres avec le système atmosphérique qu'avec le système actuel.

Quelle serait, tout compris, l'économie résultant de l'adoption de ce système pour la construction d'un chemin de fer? Il faudrait moins de terrain, puisqu'on n'aurait qu'une voie, sauf en quelques espaces de croisement; les terrassements et les ouvrages d'art seraient extrêmement diminués; les rails pourraient être beaucoup plus légers, puisque c'est le poids énorme des locomotives, dont on serait dispensé, qui oblige à se servir de rails massifs. Mais l'appareil atmosphérique, le cylindre étendu le long de la voie, la machine à vapeur sédentaire pour produire le vide, coûteraient 108,000 fr. par kilomètre. Il est vrai qu'on n'aurait pas à se servir de locomotives. De même, les ateliers et dépôts seraient bien plus modestes.

En résumé, en déduisant le prix coûtant d'un kilomètre de chemin de fer ordinaire de ce qu'on exige les trois chemins de Rouen, d'Orléans et de Nantes à Montpellier, et en évaluant sur des bases assez plausibles, et plutôt exagérées au détriment du système atmosphérique, la somme que requerrait un kilomètre de chemin ainsi établi, l'innovateur a pu tracer une comparaison dont nous rapprochons les éléments dans le tableau qui suit:

	Dépenses comparées des frais d'établissement dans les deux systèmes.	
	Système actuel.	Système atmosphérique.
Terrains	40,000	16,000
Terrassements	41,600	14,000
Ouvrages d'art	31,000	21,000
Voie	104,100	48,100
Ateliers et dépôts	9,000	6,000
Locomotive ou appareil atmosphérique	23,000	108,500
Total	248,700	213,600

Les gares, stations, wagons et autres objets communs aux deux systèmes, parmi lesquels on peut ranger les souterrains, quoiqu'ils doivent être beaucoup moindres avec le système atmosphérique, ne sont pas compris dans cette évaluation. A ce compte le système atmosphérique procurerait une épargne de 35,000 fr. par kilomètre, ou de 140,000 fr. par lieue. Mais on considérera ce chiffre comme un minimum. Que si cependant on établissait le système atmosphérique à deux voies, comme le système actuel, il serait le plus cher; il absorberait 100,000 fr. de plus par kilomètre. Mais le doublement de la voie, est devenu la règle avec les chemins de fer présents, serait, avec le système atmosphérique, une exception rare, réservée pour des lignes pareilles à celles des environs de Paris.

Et l'exploitation serait-elle plus ou moins coûteuse? Pour répondre à cette question, M. Mallet a comparé le prix du transport sur le chemin de fer de Rouen, tel qu'il a été soumis à un entrepreneur général, avec ce qu'il serait au moyen du chemin de fer atmosphérique. Il trouve que pour les marchandises il y aurait parité, et que pour les voyageurs le système atmosphérique serait plus économique dans le rapport de 3 à 5. Mais le chemin de Rouen métamorphosé en chemin atmosphérique, est plus avantageux pour la traction que ne le serait un chemin atmosphérique ordinaire. Les plus fortes pentes sont que de trois millimètres par mètre, et on ne construirait pas de chemin de fer atmosphérique aussi bien nivelé, à beaucoup près.

Le bénéfice le plus net du système atmosphérique consiste précisément en ce qu'il dispenserait de tous les frais à ces nécessités. Dès lors la supériorité du système atmosphérique, quant à la traction, pourrait disparaître et transformer même en une infériorité. Mais il ne faut pas s'en effrayer outre mesure. En ce moment les frais de traction proprement dits sur les chemins de fer ordinaires sont d'une modicité extrême. Sur le chemin de fer de Rouen ils sont au-dessous de ceux qu'on subit sur les canaux les plus renommés pour leur bon marché; ils ne vont pas à 1 centime et demi pour 1,000 kilogrammes de marchandises transportées à 1 kilomètre. Le roulage ordinaire prend 2 centimes.

Il est vrai qu'à cette minime somme d'un centime et demi se joignent les frais généraux, les frais d'entretien, la surveillance, l'intérêt du capital engagé. Ce sont là des accessoires dont le total est beaucoup plus gros que le principal, et il ne faut pas s'attendre à ce que, dans les circonstances les plus favorables, les chemins de fer puissent transporter à moins de 5 ou 6 centimes, quelquefois à moins du double, d'où il suit qu'une surcharge d'un demi-centime ou d'un centime sur la traction proprement dite ne constituerait pas un désavantage auquel on dût s'arrêter, si on avait d'ailleurs de bonnes raisons pour préférer le système atmosphérique.

Or, sans l'affirmer positivement, on peut présumer dès à présent que de bonnes raisons subsistent: savoir une construction un peu moins dispendieuse; une diminution des chances d'accident, et enfin un accroissement de vitesse; car on est autorisé à penser que sans inconvénient on pourrait, sur les chemins atmosphériques, cheminer à raison de quinze à dix-huit lieues à l'heure.

C'est sous cette impression que M. Mallet a recommandé un essai. L'administration y est, dit-on, parfaitement disposée. Il faut croire qu'on profiterait de l'occasion pour expérimenter, parmi les idées nouvelles qui ont été produites en grand nombre au sujet des chemins de fer, toutes celles qui seront en mesure d'invoquer des garanties valables et qui auraient été reconnues plausibles par une commission compétente, nommée à cet effet, et remplissant son mandat avec sévérité. Il n'en résulterait d'ailleurs aucun retard pour l'exécution des chemins de fer proposés ou à proposer dès cette session; car les essais pourraient être accomplis avant que certains ouvrages nécessaires dans tous les cas n'eussent été même à demi-terminés.

Un grain de sable arrêté, depuis quinze jours, le char politique de l'Angleterre, et cause une anxiété générale. Il s'agit tout simplement, on le sait, d'une proposition tendant à réduire de deux heures le travail des enfants et des femmes dans les manufactures de coton, de laine, de fil et de soie. Les hommes politiques de la Grande-Bretagne étaient loin de s'imaginer que, d'une pro-

En même temps, la marquise saisissant les deux mains de la jeune fille, les portait avec effusion à ses lèvres, pendant que celle-ci balbutiait avec une profonde surprise:

— Puisque tu y tiens absolument, je te pardonne.

Mme de Sainte-Fare demeura quelques instants muette, silencieuse et la tête baissée: lorsqu'elle la releva, ses beaux yeux noirs étaient baignés de larmes. Quelques instants après elle sortit, après avoir serré convulsivement dans ses bras sa jeune amie.

— Mon Dieu! s'écria Laure, en regardant rêveusement par la fenêtre le brillant équipage de la marquise qui disparaissait à l'angle de la rue des Cinq-Diamans et de celle des Lombards, d'où vient donc que Marguerite se croit si coupable envers moi, d'où vient qu'elle m'a quittée en versant des larmes?

Rendons-nous un instant chez notre héros que nous trouvons en tête-à-tête avec son ami Durandin.

— Eh bien, mon cher Arthur, tu m'as écrit, et, comme tu le vois, je me hâte de me rendre à ton appel, bien que ma présence fasse grandement faute à l'étude. Que se passe-t-il donc. Je te trouve un peu changé depuis hier soir. Aurais-tu reçu de Mlle Laure quelque nouveau message par l'intermédiaire de quelque autre bavard? Pourtant, je croyais bien avoir arrangé les choses pour le mieux. Je n'ai jamais en tant d'imagination qu'hier au soir. J'ai menti... oh! mais menti... comme un auteur.

A tous ces beaux discours de son candide ami Polydore Durandin, Arthur se contentait de hocher mélancoliquement la tête, tout en toussant avec les pinces d'une pauvre buche qui n'en pouvait mais. A la fin, renonçant à cette occupation, il ouvrit le tiroir d'une table auprès de laquelle il était assis et en retira une fleur si parfaitement flétrie et desséchée, qu'à moins d'être expert botaniste, il eût été permis de se méprendre sur ce qu'elle pouvait avoir été dans l'empire de Flore au temps de sa fraîcheur; puis il la déposa entre les mains du maître clerc abasourdi.

— Qu'est-ce que cela signifie? reprit ce dernier: est-ce que tu m'as fait venir ici pour composer un herbier?

— Eh quoi, s'écria Arthur, ne te souvient-il plus de certain bouquet que je reçus ici, un soir, en ta présence et qui m'était adressé par une personne inconnue?

— Ah! oui... en effet... un bouquet magnifique et des fleurs assez rares pour la saison! Par exemple, je ne me rappelle plus lesquelles.

— C'étaient des marguerites.

— Ah! c'est là une... marguerite! A la bonne heure! Eh bien?

— Eh bien, mon cher, j'ai retrouvé la personne qui m'avait envoyé ce bouquet.

— Ah! diable!

— Meintenant, devine qui ce peut être.

— Dame, si tu étais de la garde nationale, je te dirais c'est ton tambour; tu n'en est pas, c'est ton portier.

Et voulant Arthur faisait un signe d'impatience, Durandin s'empressa d'ajouter:

— Au surplus, ne compte pas sur moi pour cela. Je n'ai jamais su deviner la moindre charade.

— Alors, sache donc, ce c'est la marquise de Sainte-Fare.

— O ciel! la femme de ce grand monsieur décoré, de mon client!

— Justement.

— On dit que c'est une des plus jolies femmes de Paris, mais d'une coquetterie...

— On dit vrai.

— Mon Dieu, mon Dieu, que ces auteurs sont donc heureux! une marquise! Cela ne m'arriverait jamais, à moi, qui ai tant besoin de distractions, de consolations, hélas!

— Ah! Durandin!

— Plait-il?

— Mon cher Durandin, tu ne sais pas ce que c'est que de vivre incessamment dans le domaine de l'imagination, que de jouer à chaque instant avec toutes les passions humaines! Notre sensibilité ainsi surexcitée nous rend impressionnables au moindre contact, à l'influence la plus fugitive. Cette fièvre qui anime les créations de notre fantaisie, nous finissons par nous l'incuber à nous-même, et lorsqu'elle s'est enflammée à la fois de notre corps, de notre intelligence et de notre âme même, alors nous devenons insatiables d'émotions, alors nous rêvons l'impossible.

— Ah! bon Dieu, qu'en dis-tu là et où veux-tu en venir?

— Ecoute, Durandin, c'est un aveu pénible que j'ai à te faire. Aimé de Mlle Laure et l'aimant moi-même, je te le jure, je n'ai pu résister aux séductions d'un autre amour. La fatalité a voulu que cette Marguerite, cette marquise de Sainte-Fare se retrouvât incessamment sur mes pas; et moi, qui aurais dû la fuir, moi, comme un insensé, je me suis acharné à sa poursuite.

— Après? après?

— Hier, je l'ai retrouvée encore, je lui ai parlé, et aujourd'hui...

— Aujourd'hui?

— J'attends son mari, pour me couper la gorge avec lui.

L'émotion de Durandin fut telle à ces derniers mots qu'il laissa glisser d'entre ses doigts la fleur qu'il tenait et qui alla tomber dans le feu, où elle se consuma avec rapidité. Arthur la regarda brûler d'un air morne et sans prononcer une parole: puis Durandin reprit:

— Et tu comptes sur moi pour te servir de témoin?

— C'est un service nouveau que je réclamerais de ton amitié avec pleine confiance, je le sais, car j'ai pu l'apprécier, Durandin; mais la législation actuellement en usage en matière de duel est fort sévère; d'ailleurs, tu es un homme de profession et de mœurs paisibles et j'ai pensé à choisir d'autres témoins dont les habitudes sont plus en harmonie avec la partie que j'ai à risquer ce matin. J'ai écrit à notre ami Provenchère, le capitaine d'artillerie, et à notre camarade le médecin. Ce dernier peut m'être utile à double titre. Ils doivent m'attendre chez eux toute la journée. C'est convenu.

— Mais songes-tu bien, mon pauvre Arthur, à quel homme tu as affaire?

Voyons, voyons, il faut arranger cela, car c'est un duelliste fini, que ce maître de Sainte-Fare. J'ai eu de ses nouvelles par le maître-clerc de son ancien notaire; il paraît qu'il est de première force à l'épée et à pistolet!

— Que veux-tu, mon ami! c'est justement pour cela que je t'ai prié de venir. J'ai quelques dispositions à faire; tu es notaire, ou peu s'en faut, et c'est à titre que t'ai appelé. Allons déjeuner! nous causerons tout aussi bien et déjeunant.

— Ah! ma foi, tu peux bien déjeuner seul, si tu le veux. Quant à moi, voilà une nouvelle qui me coupe absolument l'appétit.

— Eh bien, mon pauvre Durandin, tu me regarderas faire, et je suis sûr que mon exemple te déterminera.

En parlant ainsi, Arthur se leva, et il se disposait à passer dans la salle manger, lorsque Abd-el-Kader entra tout effaré, tenant une carte de visite dans sa main et baragouinant avec plus de volubilité que jamais.

— Qu'est-ce à dire? s'écria Arthur, ne vous ai-je pas prévenu que je n'étais aujourd'hui visible pour personne, excepté pour M. Durandin, que vous et pour M. le marquis de Sainte-Fare? Je n'ai que faire de cette carte. Je verrai plus tard.

— Tu entends, mauricaud, crut devoir ajouter Durandin, par forme de commentaire, toi mettre à la porte l'important, toi obéir à maître, tout de suite.

Et, sans doute pour mieux faire comprendre au nègre la conduite qu'il devait suivre, Durandin s'approcha de lui et le prit par les épaules pour le pousser dehors; mais dans ce mouvement ses regards tombèrent machinalement sur la carte de visite que le nègre tenait dans sa main et, la lui arrachant aussitôt avec vivacité, il la tendit à Arthur. Celui-ci n'y eut pas plus tôt jeté les yeux qu'il tressaillit et, ayant échangé quelques paroles à voix basse avec le maître-clerc, qui sortit, il donna l'ordre d'introduire sur-le-champ la personne dont il s'agissait.

Quelques secondes après, une femme vêtue d'une robe de meire noire, dont les larges plis d'un cachemire des Indes vert-sombre, ne dissimulaient que faiblement la taille élégante et la sveltes cambrure, entra précipitamment dans le cabinet de notre héros. Bien que sa tête fut en quelque sorte enveillé par une capote de satin noir devant laquelle était abaissé un riche voile de dentelle, il était impossible de ne pas reconnaître sur-le-champ la belle marquise de Sainte-Fare. Arthur la fit asseoir sur une causeuse, au coin de la cheminée pendant que lui-même restait respectueusement debout devant elle, attendant qu'elle lui adressât la parole. Elle était évidemment fort troublée; cependant elle commença par l'inviter à s'asseoir, ayant, ajouta-t-elle, beaucoup de choses à lui dire. Arthur obéit.

Monsieur, s'écria-t-elle alors en relevant son voile et en laissant ainsi son interlocuteur la faculté de s'enlever de l'aspect d'un visage, au rougeur et l'animation occasionnées par une pareille démarche ajoutées des charmes nouveaux, monsieur, ma présence ici doit être pour vous un grand sujet d'étonnement; mais j'ai cru de mon devoir de venir vous trou-

son en apparence si bénigne, si philanthropique, si morale, avait surgit un sujet de discorde et d'épouvante qui ferait ouïr tout à coup la ligue des céréales, les chartistes et le grand mouvement lui-même. L'Europe entière, avec ses préoccupations philosophiques, a lieu d'être surprise aussi, qu'une vision si restreinte de charité et d'humanité puisse mettre en l'avenir commercial, industriel et politique de la Grande-Bretagne. C'est cependant ce qui arrive. Il suffit d'une goutte pour faire déborder un vase, et d'une étincelle pour enflammer une mine. On a tort de l'oublier.

Faits Divers.

On écrit de Galashiels, qu'une secousse de tremblement de terre a eu lieu dans cette ville, à 11 heures 20 minutes du soir. Plusieurs personnes ont senti cette secousse, les portes des maisons, les fenêtres et les meubles ont été ébranlés; ce tremblement de terre était accompagné d'un roulement: le sol se soulevait sous les pieds des habitants.

Un journal annonce qu'il vient de mourir à Husinec, dans le comitat d'Agrau, une dame noble, nommée Josepha de Ver- à l'âge de 123 ans, après avoir vécu durant 23 ans consécutive- ment uniquement de café. Cette dame jouissait d'une excellente santé, et sa bonne humeur constante ne l'a pas quittée jusqu'à la fin de sa longue carrière.

M. Hutchinson, célèbre entrepreneur de chemins de fer anglais, vient d'être trouvé mort et dans un état épouvantable, sur le quai de la station de Sedgfield. Un convoi lui avait passé par-dessus le corps. Il laisse une veuve et 6 enfants.

On écrit de Munich, le 24 mars: Nous avons eu, ces jours-ci, un exemple d'avarice extraordinaire.

Une vieille mendiante, Marguerite Kerzlerinn, se trouvait à Munich, et avait auprès d'elle sa sœur, qui, elle aussi, vivait dans la misère. Au moment suprême, Marguerite supplia sa sœur de lui rendre un dernier service, celui de faire en sorte qu'on enterrât avec le vieux bonnet qu'elle portait, car, dit-elle, ce bonnet lui était cher, parce qu'il lui avait été donné par une dame qui avait été sa bienfaitrice. Quelques instans après, Marguerite expira.

Alors sa sœur prit la coiffure en question l'examina et trouva que celle-ci avait un bandeau qui pouvait lui être utile. Elle se décida à découper cette bordure, et à peine en eut-elle défilé quelques points, que le coin d'un papier imprimé vint à déborder de la doublure et l'étoffe du bonnet. Bientôt elle crut s'apercevoir qu'il y avait encore d'autres papiers cachés dans le bonnet; elle défilait celui-ci en entier, et elle y trouva, à son grand étonnement cent onze billets de Banque de 10 florins chacun, qui ainsi formaient la somme totale 1,110 florins.

M. le contre-amiral en retraite, Angot des Rotours, vient de mourir à Brest, à l'âge de 71 ans.

Le journal anglais Punch a publié une caricature de l'épée qui sera offerte à l'amiral Dupetit-Thouars. La garde représente la reine Pomaré. Sur la lame, on voit S.M. Taïtienne à genoux devant l'amiral, lequel a une taille lilliputiennne, pour faire allusion au nom de Dupetit. Le fourreau est couvert de groupes ethnographiques à la tête desquel on remarque une petite monstruosité qui représente la jeune France.

Un libraire de Nuremberg a calculé qu'une femme qui lirait 16 heures par jour, devrait vivre 964 ans pour pouvoir lire tous les livres sur la cuisine qui ont été publiés rien qu'en Allemagne.

Il résulte de relevés statistiques que tous les ans il meurt en Angleterre et dans le pays de Galles plus de 59,000 personnes de consommation pulmonaire.

Nous lisons dans le Globe:

Il y a quelques jours, des ouvriers terrassiers ont trouvé dans une carrière près de Darleston un chêne de près de 150 pieds de long, complètement fossile. Ceci mérite de fixer toute l'attention des amateurs; il est très-rare de trouver de ces fossiles dans des carrières.

On lit dans le Standard:

Il vient de mourir à Hackney, une diseuse de bonne aven-

ture qui avait été deux fois veuve: en premières nocces, d'un lieutenant et en secondes nocces, d'un peintre. Cette femme avait une grande réputation à cause de ses prédictions, et souvent des équipages renfermant des dames de haut parage se sont arrêtés à sa porte. On faisait antichambre chez cette femme, qui n'a pas laissé de fortune quoi qu'elle eût reçu souvent des sommes considérables. Elle est morte des suites d'une chute, à l'âge de 42 ans. Elle se nommait Elisabeth Bayliss.

Elisabeth Bayliss, était la demoiselle Lenormand de l'Angleterre: souvent il fallait l'aller chercher au cabaret où elle buvait avec un chanteur des rues, nommé Pluckrose, son amant. La Pythonisse ne consentait à venir rendre ses oracles que lorsqu'on lui donnait l'assurance qu'il y avait chez elle chambre complète.

Mardi a eu lieu, près de Grays-Ester, dit le Morning Advertiser, une lutte au pugilat entre deux champions: Bill Jones et le jeune Sambo, de Londres; 50 liv. st. étaient gages de chaque côté. Un bateau à vapeur, loué pour cette occasion, transporta les combattants ainsi que leurs témoins et les parieurs. A douze reprises la lutte recommença; l'avantage a paru rester au jeune Sambo. L'affaire dura une heure quarante-huit minutes. Les témoins ont déclaré le jeune Sambo vainqueur.

On lit dans le Sun le fait suivant, rapporté par ce journal sans le moindre commentaire: Lundi matin, une dégoûtante scène se passait à Chatham. Un soldat du 57^e régiment d'infanterie de ligne, qui avait menacé de tuer le capitaine Jackson, était condamné à recevoir 150 coups de fouet devant 3,000 hommes de garnison. On commença l'application de la peine, et dès le premier coup, le patient fit entendre des cris épouvantables: au onzième coup, on dut resserrer les cordes qui lui liaient les bras, tant ses efforts avaient été grands pour se dégager. Le pauvre soldat reçut encore douze coups de martinet, et alors il fut pris de convulsions, son pouls cessa de battre et son visage devint tout noir. Quatre soldats détachèrent les cordes et le posèrent le dos sur l'herbe fraîche. Quelques minutes après il revint à lui et fut transporté à l'hôpital.

EXTERIEUR.

RUSSIE.

St-Petersbourg, 21 mars. S. A. I. le duc de Leuchtenberg s'est rendu avant-hier à Stockholm, pour présenter à son auguste beau-frère, Oscar I^{er}, roi de Suède, ses condoléances de S. M. l'empereur au sujet de la mort du roi Charles-Jean, ainsi que ses félicitations sur son avènement au trône.

M. le comte Orloff, aide-de-camp-général de S. M. l'empereur, est arrivé le 16 dans cette capitale, de retour de sa mission près la cour de Vienne.

Il vient de paraître la résolution suivante, rendue par l'empereur sur l'avis du conseil de l'empire:

Les israélites qui passeront la frontière sans être munis de permis ou avec des passeports périmés, devront, s'ils sont préalablement reconnus pour sujets russes et que comme tels ils aient été transportés de nouveau dans l'empire, être reçus par les chefs militaires des frontières, pour être envoyés par ces derniers aux autorités locales gouvernementales, qui seoiront contre eux conformément aux lois existantes sur les déserteurs et les vagabonds, quand même on connaîtrait leurs précédents domicile et les communes auxquelles ils appartenaient. D'après ces lois, ils devront être employés au service militaire, non compris les années fixées par la conscription dans le cas où ils ne seraient pas propres à ce service; ils seront placés dans des établissements correctionnels, sans qu'ils puissent jouir de la faculté d'être rendus à leurs communes, supposé que celles-ci les réclament; si l'on ne peut pas non plus les employer aux travaux de correction, ils devront être transportés avec leurs familles en Sibirie.

Le ministre des affaires étrangères pourra s'entendre avec les gouvernements des états étrangers avec lesquels il existe des traités relatifs à l'extradition des déserteurs et des individus non munis de passeports, sur la fixation du terme, après lequel les Israélites qui ont passé la frontière sans la permission du gouvernement, n'ont plus besoin d'être livrés à la Russie.

PRUSSE.

Berlin, 26 mars. Le traité de commerce, conclu entre la Prusse, au nom du Zollverein, et les Etats-Unis d'Amérique, a été signé hier soir par MM. de Bulow et Wheaton. Demain matin M. Fay, secrétaire de la légation américaine partira pour Washington, avec ce traité, par Ostende et par Londres. La Bavière et le duché de Bade ont déjà fait parvenir à Berlin leur adhésion à ce traité.

Bonn, le 26 mars. Il vient de se former ici un comité pour l'établissement d'un chemin de fer de Bonn à Coblenze. Ce projet paraît être très-favorablement accueilli par les autorités et la population de Coblenze. On dit que des démarches ont déjà été faites à ce sujet auprès du gouvernement, et que, sous peu, le programme et les listes de souscription seront distribués à Coblenze et à Cologne.

ANGLETERRE.

Londres, le 30 mars. Hier une nouvelle élection d'un membre de la chambre des communes eut lieu à Hastings, M. Brisco, candidat du parti tory, l'a emporté sur son concurrent libéral, M. Moore, porté par la ligue contre la loi des céréales, à une majorité de 342 voix.

M. O'Connell est parti hier de Londres pour Dublin. — Exportation des métaux précieux du port de Londres pour la semaine expirant le 28 mars. Argent monnayé, 8,000 onces pour Rotterdam, 8,000 onces pour Hong-Kong, 1,000 pour la Belgique. Argent en barres pour Rotterdam, 50,000 onces; 642 onces d'or monnayé pour Calcutta.

Voici le relevé de la situation de la banque d'Angleterre du 30 décembre au 28 mars:

Passif.	En circulation	liv.
Dépôts.		21,122,000
		13,972,000
		35,094,000
Actif.	Valeurs de garantie.	liv. 22,479,000
	Espèces.	15,784,000
		38,263,000
Balance,		3,169,000

Liverpool, le 29 mars. Cette semaine il y a eu baisse de 1/4 d. par livre sur les cotons d'Amérique, et sur les Surates de 1/8 d. par livre. Les cotons d'Egypte et du Brésil sont aussi d'un accès plus facile, mais sans baisse à coter. D'autre part, les Sea islands sont plus chers de 1/2 d. par livre. Il s'est fait 1,000 Amérique et 1,200 Surate pour la speculation et 500 Amérique pour l'exportation.

Les prix déclarés par le comité des courtiers pour les belles sortes d'Amérique sont: Bowed 5 5/8 d., Mobile 5 3/4 d., New-Orléans, 6 d.

Importations du 23 au 29 inclusivement 31,902 balles, — ventes pendant la même période, 14,110 balles.

ESPAGNE.

Madrid, 26 mars. Carthagène aura souffert avant de se rendre. Il y a eu bombardement. On s'attend à chaque instant à recevoir la nouvelle de la capitulation d'Almeida (Portugal). La Verdad de Barcelonne du 26 rend le plus grand hommage à M. de Lesseps, consul de France à Barcelonne. Le même journal annonce que Planadémond, l'ami et camarade de Felip, a été conduit dans la prison de Narbonne.

FRANCE.

On écrit de Paris, 1^{er} avril:

On sait que le ministère ne cherche pas à repousser la proposition Garnier Pagès sous le rapport du principe même de la conversion, et que tout l'effort de son argumentation tombera sur la question d'opportunité. On objectera surtout l'emprunt de 450 millions dont 150 millions ont déjà été négociés, et dont les 300 millions restants pèsent aujourd'hui lourdement sur le crédit public.

Nous croyons en effet que les chambres ont commis une grande faute, lorsqu'en 1841 elles ont voté l'emprunt de 450 millions en autorisant le ministère à le négocier en totalité ou en partie, sans stipuler en même temps une époque à laquelle on aurait dû annuler la dite autorisation. En effet, depuis que les 150 millions ont été votés et si péniblement classés, les capitalistes se sont trouvés constamment sous le coup de la négocia-

tion que je me reprocherais toute ma vie. Au surplus, je serai franche avec vous, et sans une circonstance particulière, peut-être, aveugle que j'étais, je n'eusse jamais compris toute l'étendue de ma faute; cette circonstance n'a pas tardé à se présenter, et c'est alors que j'ai ouvert les yeux sur les terribles conséquences de mon étourderie. Longtemps séparée d'une jeune personne qui fut la compagne de mon enfance et que j'aime de toute mon âme, je ne sais quelle bonne inspiration m'est venue hier d'exécuter un projet souvent formé, souvent différé pour mille frivoles motifs: j'ai été voir... (pourquoi seulement hier, mon Dieu?) Mlle Laure Rieublanck; j'ai appris par elle que vous alliez devenir son mari.

Oh! vous ne sauriez imaginer, monsieur, tout ce que j'ai souffert en ce moment! pauvre enfant! si pure! si candide! si aimante! et c'est moi, son amie, moi, comblée de ses caresses, qui l'ai trahie indignement! Vous l'aimiez sans doute, monsieur, tendrement, uniquement, comme on doit aimer une si douce, une si charmante créature, et c'est moi qui suis venue troubler, empoisonner cet amour! Oh! tenez, je ne m'en consolerais jamais. Pourtant, tout n'est pas perdu, tout n'est pas désespéré encore. Que Laure ignore à jamais je vous en supplie, tout ce qui s'est passé; oubliez vous même, monsieur, que dans un moment d'égarement j'ai pu chercher à détruire le bonheur dont vous êtes appelé à jouir auprès d'elle. C'est une leçon bien terrible que je reçois, et elle me profitera, soyez-en sûr.

Maintenant, il ne me reste plus qu'une chose à ajouter: Vous voyez qu'un duel ne saurait avoir lieu, puisqu'il est désormais sans motif! Mais que vous me promettiez de l'éviter par tous les moyens compatibles avec les lois de l'honneur. J'avais pensé à tout dire à mon mari, mais il n'aurait rien cru sans doute, tandis qu'appuyé par votre témoignage, je réclame que je vienne de vous faire, et que j'ai consigné par écrit dans une lettre que je dépose entre vos mains, prévient nécessairement un grand malheur. Monsieur, accablez-moi de vos reproches, de votre mépris, je l'ai mérité; mais, par grâce, faite que ce duel n'ait pas lieu!

Pendant que la marquise s'exprimait ainsi, Arthur, pâle, consterné, avait laissé tomber sa tête sur sa poitrine, comme le condamné à qui l'on vient de prononcer son arrêt. Lorsqu'elle eut fini de parler, il attachait encore une fois sur les beaux yeux noirs de la jeune femme un regard rempli d'un feu sombre.

Madame, répondit-il, je vous rends grâce de votre franchise, mais il me semble bien difficile, au point où en sont les choses, d'empêcher... ce que vous voulez éviter. Il n'est pas présumable que votre mari ajoute plus de foi à mes paroles qu'il n'en prêterait aux vôtres, et dans ce cas... — Ah! monsieur, ne me parlez pas ainsi; mais songez donc que ce duel ne doit pas avoir lieu, qu'il est impossible! Si vous frappez mon mari, je suis perdue, perdue sans ressource. Si c'est lui qui vous tue, quels remords pour moi! Monsieur, je vous en supplie, ne repoussez pas ma prière. Si vous le voulez bien, on peut éviter ce duel, j'en suis sûre: pour cela, qu'exigez-vous? je suis prête à tout offrir. Monsieur d'Escorailles, faut-il que je me mette à vos genoux? N'y voyez, Prenez pitié de moi.

— Où en états-je? — Vous me parlez, madame, de la baronne R... — En effet. Un jour que la baronne, que ma cousine me voyait plus triste que de coutume, elle me dit en souriant: « Tu es folle de t'affliger ainsi, ma chère, et si j'étais à ta place, je sais bien, moi, quel moyen j'emploierais, sinon pour ramener mon mari et le forcer à changer de conduite, au moins pour l'en faire repentir. — Que ferais-tu donc? m'écriai-je naïvement. — Je suivrais son exemple. » D'abord je jetai bien loin un tel conseil, mais il avait laissé au fond de mon âme une germe perfide et qui, tôt ou tard, ne pouvait manquer de fructifier. Peu-à-peu j'en vins à penser que, sans suivre à la lettre les suggestions de ma cousine, je devais du moins chercher à exciter la jalousie de mon mari en prêtant une oreille complaisante aux hommages qu'une jeune femme, placée dans une certaine position, est toujours sûre de recueillir. De ce moment, monsieur, je devins toute autre, et l'attention qu'on accordait à peine dans les salons à la pensionnaire mariée, se concentra presque exclusivement sur la femme du monde, car j'avais dédaigneusement conquis ce beau titre. On a beaucoup parlé de moi, monsieur, de ma coquetterie, de mes légèretés, de mes fautes même. Les apparences ont été souvent contre moi, je le sais, mais j'atteste le ciel que je n'ai jamais trahi mes devoirs d'épouse.

— Je vous crois, madame, je vous crois. — Si, encore, au prix de ma réputation, j'avais pu atteindre le but que je me proposais! Mais, hélas! soit que mon mari fut trop fier pour se montrer jaloux de moi, soit plutôt encore qu'il n'éprouvait pour moi que de l'indifférence, loin de prendre aucun ombrage des soins dont j'étais l'objet, j'appris un jour qu'il avait demandé à reprendre du service, et bientôt après il me quitta pour suivre les princes en Afrique dans la dernière campagne. Ces détails, monsieur, je les sais, sont de peu d'intérêt pour vous. Aussi, j'arrive bien vite à la partie la plus importante de cette... confession. J'étais environnée d'adorateurs; mais ils me fatiguaient, ils m'obsédaient toutes les fois que je ne prenais pas le parti d'en rire avec ma confidente, je devrais peut-être dire ma complice, la baronne R... Il n'était bruit, ce se temps-là, dans tout Paris, dans toute la France que de votre nom, que de votre gloire, et l'on ajoutait que votre cœur était resté insensible à toutes les séductions.

— Que vous dirai-je de plus? Un jour, d'après le conseil de Mme R... Oh! nous étions folles toutes les deux, et par combien de remords n'ai-je pas expié ce qui s'est passé ce jour-là! Au commencement du mois de décembre de l'année dernière, un soir de fête, chez M. le duc d'Orléans; c'est la seule où je sois allée, car je n'ai pas même osé depuis retourner au pavillon Marsan...; je pris une plume, et sans saupçonner les conséquences terribles de ce qui nous semblait alors un simple badinage... — Ah! madame, je comprends tout maintenant, c'était une mystification... bien cruelle, convenez-en il n'importe: quelque pénible que puisse être pour moi un pareil souvenir, il s'y mêle tant de charmes qu'il ne saurait plus s'effacer de ma mémoire. — Ah! vous avez beau dire, monsieur, j'ai fait ce jour-là une mauvaise ac-

tion des 300 millions restans et il suffisait de quelques paroles du ministre des finances pour produire à la Bourse un mouvement très-rapide de hausse ou de baisse suivant qu'on croyait à la négociation plus ou moins prochaine de la dernière partie de l'emprunt.

Nous apprenons que plusieurs députés pénétrés de la nécessité de faire cesser un pareil état de choses, doivent profiter de la discussion qui va s'élever à l'occasion de la proposition Garnier Pagès pour interpeller M. le ministre des finances sur ses intentions au sujet de cet emprunt. Comme il est question d'un prochain emprunt qui serait nécessité par l'exécution des grandes lignes de chemins de fer, il est urgent de savoir si cet emprunt aura lieu réellement, et dans ce cas, il sera pris sur les 2/3 restant de l'emprunt autorisé en 1841.

Dans le cas où M. Lacave-Laplagne annoncerait qu'il espère pouvoir se passer d'un nouvel emprunt, moyennant les combinaisons adoptées pour les grandes lignes, lesdits députés présenteraient une proposition tendant à déclarer qu'à partir d'une époque déterminée, l'autorisation de négocier les 300 millions restans sur l'emprunt, voté en 1841 serait nulle et non avenue.

— La commission chargée par M. le ministre de la guerre de lui présenter un projet d'ordonnance sur les questions d'état civil et de législation qui intéressent la population israélite d'Algérie, a terminé son travail depuis quelques temps. Elle a décidé que les lois particulières, les réglemens d'intérêt privé, les coutumes changées en lois, qui jusque-là régissaient les Israélites de l'Algérie, seraient abolies et remplacés par le droit commun dont jouissent en Afrique tous les autres habitans non musulmans. Les Israélites seraient régis par le Code civil, ce qui entraînera pour eux l'interdiction du divorce.

— On lit dans l'Univers : Aujourd'hui M. Barrier, gérant de l'Univers, a comparu devant M. de Saint-Didier, juge d'instruction. Il avait reçu auparavant une citation dont nous ne pouvions nous expliquer le motif, puisque le journal n'avait été l'objet d'aucune saisie. Le mystère s'est dévoilé ce matin. M. Barrier est prévenu du triple délit de publication de la désobéissance aux lois, attaque au respect de la loi, apologie de faits qualifiés délits par la loi pénale.

Ces délits ressortent : 1° de la publication de la brochure intitulée : Procès de M. l'abbé Combalot, pour laquelle M. Louis Veillot est déjà poursuivi; 2° de la publication dans le journal l'Univers de la lettre de Mgr. l'évêque de Valence à M. l'abbé Combalot; 3° d'un article publié le 16, commençant par les mots : « Nous applaudissons à ces manifestations, » précédant la lettre de Mgr. l'évêque de Châlons et l'adresse des catholiques de Tours à M. l'abbé Combalot.

La propriété du journal le Commerce a été adjugée aujourd'hui sur enchère en l'étude de M. Desprez, notaire à Paris, pour 317,000 fr., à M. Mercier, notaire, représentant une société, composée de M. de Tamisier et Martin-Didier-Delamarre, banquiers. M. Bayard, notaire, représentant MM. Th. Benazet et Etienne, père et fils (du Constitutionnel) a poussé l'enchère jusqu'à 316,000 fr. M. Dujarric, gérant de la Presse a abandonné l'enchère à 240,000 fr.

Les charges sont, en outre, d'environ 120,000 fr. Il résulte du cahier des charges qui a été lu avant l'adjudication, que le nombre des abonnés à la feuille politique simple est de 1735 et à la feuille politique jointe au supplément, de 2187. Le total des abonnés à la feuille commerciale simple, dite prix-courant, est de 5171. Deux autres sociétés avaient déposé le cautionnement de 150,000 fr. exigé pour pouvoir renchérir.

M. Charles-Leseps, rédacteur en chef du Commerce jusqu'à ce jour, n'ayant pas déposé le cautionnement voulu, il n'a pas été admis à renchérir.

M. Tamisier a été chef de cabinet du ministre Polignac.

BELGIQUE.

Le Journal de Bruxelles donne l'avertissement suivant à M. le ministre des affaires-étrangères et à M. le ministre des finances :

M. Rogier assure que des membres du cabinet lui ont dit que, par le projet de loi sur le jury, on a voulu donner une satisfaction à l'opinion libérale. Tant pis pour ces membres du cabinet, si, en effet, ils ont tenu ce langage. M. le ministre de l'intérieur et après lui M. Dechamps, naguère ministre des travaux publics, ont démenti d'une manière formelle l'intention prêtée au ministère. Si certains membres du cabinet l'ont eue, ils se sont complètement fourvoyés, nous aimons qu'ils le sachent. Quoi? Hier, tous les députés libéraux attaquaient avec la plus grande violence M. le ministre de l'intérieur et cela sans motif, sans raison, par haine personnelle, rien que par haine personnelle, et aujourd'hui ce ministre viendrait sacrifier la majorité qui l'a soutenu, qui l'a sauvé, pour se concilier la minorité qui demain le renierait, comme elle l'a renié hier? et il y a des collègues de ce ministre qui accèdent de pareilles choses? Vraiment, il nous serait difficile de le croire, si quelques signes d'assentiment partis de certain côté du banc ministériel n'avaient semblé confirmer la version de M. Rogier.

Si des membres du cabinet ont réellement les intentions que leur prête le député d'Anvers, s'il nous faut comprendre leur conduite en ce sens qu'ils veulent tour-à-tour peser sur toutes les parties de la chambre, déplaçant à chaque instant la majorité, la reportant tantôt à droite, tantôt à gauche, eh, mon Dieu! qui donc voudra de ministres pareils? qui leur prètera son appui? Ce n'est pas nous, en tout cas, et nous le déclarons bien haut, pour que chacun le sache.

On lit dans le Journal historique de Liège :

Il est présenté peu de circonstances, où les deux opinions qui partagent le pays, se soient plus nettement et plus généralement désignées. D'un côté, se trouvent tous les libéraux, de l'autre côté la masse des catholiques avec leurs évêques; et au secours des premiers viennent encore leurs amis des pays étrangers.

L'Observateur ajoute aux lignes qui précèdent la remarque suivante : « La présence d'une appréciation si juste de la situation, faite par un organe de l'opinion catholique, que va faire M. Nothomb, qui naguère déclarait qu'il renoncerait au ministère le jour où il serait abandonné par la majorité mixte. »

On annonce comme officiel le refus d'acceptation de la démission de M. Dechamps ministre des travaux publics belge. Ce qui nous étonne dit l'Observateur, c'est que cette annonce n'ait pas été faite immédiatement après le vote de la loi sur le jury d'examen.

VARIÉTÉS.

Emploi de la gélatine alimentaire.

Voici ce qu'on lit dans le bulletin des dernières séances tenues par l'Académie des Sciences à Paris.

Nous recevons une réclamation à l'occasion de la communication qui a été faite lundi dernier à l'Académie sur l'emploi de la gélatine alimentaire, et dont nous avons rendu compte. On se rappelle que la première classe de l'Institut royal des Pays-Bas a adressé le rapport qu'elle a été chargée de faire par le ministre de l'intérieur, sur les qualités nutritives de la gélatine. En présentant à l'Académie ce rapport dont les conclusions sont entièrement défavorables à l'emploi de cette substance comme aliment, M. Arago avait compris M. Bergsma parmi les commissaires qui s'étaient prononcés contre cet emploi; nous avons nous-même cité le nom de ce professeur, en faisant remarquer que son autorité était d'autant plus grande qu'il s'était montré d'abord partisan de la gélatine. M. Bergsma nous écrit pour nous dire : « Qu'il n'a pas fait partie de la commission des Pays-Bas, qu'il n'a pas changé d'opinion concernant l'utilité de la gélatine, qu'il considère comme une substance très-utile, se fondant sur une expérience de plusieurs années. Quand on peut, continue M. le professeur d'Utrecht, distribuer journellement mille rations de soupe aux pauvres et quand on voit que ces pauvres se portent bien et sont contents, les expérimentateurs qui tuent des chiens et crient contre la soupe, n'auront pas assez d'influence pour faire changer l'opinion de celui qui n'a pas l'habitude de suivre dans sa conviction les opinions dont il ne reconnaît pas la valeur. »

Nous sommes parfaitement de l'avis de M. le professeur Bergsma, ce qui ne nous empêche pas de partager l'opinion de la commission de l'Institut des Pays-Bas, dont la conviction ne s'est probablement pas établie sur des faits dont elle n'aurait pas reconnu la valeur. Les résultats auxquels sont arrivés les savans hollandais sont au reste conformes à ceux qu'ont obtenu les savans français, et ils y sont parvenus par l'emploi d'une méthode ingénieuse et précise dont M. Thénard avait donné la première idée au sein de l'Institut de France. Après avoir appliqué cette méthode ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier article, sur un grand nombre de chiens, la commission ajoute : « Il ne sera pas difficile de tirer des conclusions de ces expériences; elles s'offrent d'elles-mêmes. La gélatine n'a aucune propriété nourrissante lorsqu'on la prend isolément, et n'en reçoit pas si on la combine avec d'autres substances. »

Puis elle termine en disant à propos des potages économiques que l'on distribue aux pauvres, particulièrement à Utrecht : « Ainsi il est suffisamment prouvé que la quantité de substance gélatineuse est très-petite dans chaque portion de soi-disant potage économique, et par conséquent on ne saurait nier que la force nutritive, si elle existait, ne se perdît tout-à-fait dans une telle masse d'eau. Néanmoins on aurait tort de dire que ces potages sont inutiles : ils donnent un aliment nourrissant et sain, non par la quantité minime de gélatine qui s'y trouve, mais par le riz, les pois, les légumes et les pommes de terre que l'on y ajoute. »

Voilà qui répond catégoriquement aux preuves tirées par M. le professeur Bergsma en faveur de la gélatine, des mille rations de soupe distribuées aux pauvres, et de la bonne santé ainsi que de la satisfaction de ces pauvres. C'est ce que nous avons répondu si souvent en France aux partisans de ce régime alimentaire. Après cela, poursuit la commission des Pays-Bas, on pourrait demander s'il est utile de continuer à faire entrer la gélatine dans les potages pour les pauvres, quand il est suffisamment démontré qu'elle n'a aucune force nourrissante? Il est évident qu'on ne peut que donner une réponse négative à cette question. A vrai dire, il n'y a pas de danger à attendre de son emploi. Mais pourquoi continuerait-on à l'extraire d'une manière si dispendieuse des os? pourquoi cet emploi inutile de combustibles? ne ferait-on pas mieux de remplacer ces potages par un autre mets plus nourrissant? La classe ne croit pas être appelée à s'expliquer sur ces questions, d'une nature tout administrative; cependant elle ne peut laisser ignorer que quelques-unes d'elles ont déjà reçu leur réponse dans l'emploi pratique. Dans l'hôpital des israélites allemands d'Amsterdam, on est revenu de l'emploi de la gélatine pour la confection des potages; l'expérience a prouvé que les malades en étaient mal nourris. On se sert maintenant de viande et l'on trouve dans cet emploi un double avantage celui de donner un mets plus nourrissant aux malades et moins coûteux pour l'hospice. »

M. D'Arcet adresse à l'Académie une réclamation, ayant le même but que celle de M. Bergsma. Nous ne comprenons pas et nous nous affligeons même qu'un homme d'esprit et de mérite, qu'un savant ayant d'autres titres à l'estime, se renferme depuis vingt ans dans une seule question et persiste dans une opinion à laquelle n'est pas exclusivement attachée la renommée de son nom, en dépit des jugemens des académies et des savans de tous les pays. Pourquoi M. d'Arcet semble-t-il avoir oublié les sages paroles qu'il nous adressait nous-mêmes, il y a douze ans, au début de ce grand débat : « Ne conviendrait-il pas, nous écrivait-il, d'en appeler à l'Académie des Sciences pour terminer cette affaire? Une commission fortement composée ferait autorité et terminerait le débat.... je ne veux que le vrai. Si l'on me prouve qu'il est inutile de s'occuper de la question dont il s'agit, n'ayant plus l'espoir d'être utile aux pauvres, je passerai tout de suite à autre chose. Je n'ai voulu céder ni aux préventions, ni à la routine ignorante prononçant sans examen; mais devant la science s'appuyant sur des faits bien constatés, je serai le premier, je vous assure, à arrêter l'impulsion que j'ai en tant de peine à donner. »

Il y a longtemps que M. d'Arcet aurait dû prendre ce sage parti; il serait digne de lui, même ayant raison, de passer à autre chose. Qu'est-ce donc, ayant tort, et après que les Académies des Sciences de Paris et d'Amsterdam ont prononcé?

La discussion sur la gélatine a été reprise aujourd'hui à l'Académie, à l'occasion d'une nouvelle lettre de M. d'Arcet, qui transmet des observations critiques de M. Bergsma sur la manière dont a opéré la commission hollandaise et sur les résultats qu'elle a obtenus; M. Bergsma proteste contre ces résultats.

La commission française de la gélatine est vivement sollicitée par M. Gay-Lussac et par M. le président de l'Académie de met-

tre fin à ce débat et à une incertitude nuisible aux intérêts publics et au régime alimentaire des pauvres; il faut que l'on sache enfin à quoi s'en tenir sur les véritables propriétés de cette substance, et il n'est pas convenable que l'Académie des Sciences de Paris laisse l'opinion en suspens depuis dix ans, tout qu'elle laisse résoudre, par des corps savans étrangers, la question soulevée dans son sein; l'humanité exige que l'on s'il est bon, oui ou non, de donner de la gélatine aux malades aux convalescens des hôpitaux, aux pauvres des grandes villes si l'on doit continuer ou proscrire ce régime dans les établissemens où il subsiste encore.

A ces observations, M. Thénard, président de la commission oppose l'inertie des membres qu'il a vainement sollicités depuis plusieurs années, auxquels il a proposé le système d'expériences, qui vient précisément d'être appliqué en Hollande, et il demande que pour ranimer le zèle des commissaires, un nouveau membre soit adjoint à la commission. M. Dutrochet est désigné à cet effet.

PAQUEBOTS A VAPEUR
SOCIÉTÉ DES PAQUEBOTS A VAPEUR
 ENTRE
le Havre et la Hollande
 Les jours de départ pour le mois d'Avril sont fixés au 5, 13, 21 et 29.
 Le steamer **Hambourg**, capitaine Marechal, partira de Rotterdam vendredi 5 de ce mois, à 4 heures du matin.
 S'adresser à MM. Smith et Co., Boompjes, A 170, à Rotterdam.

PATE pectorale et SIROP
DE NAFÉ D'ARABIE,
 seuls PECTORAUX expérimentés par les PROFESSEURS de la faculté de MÉDECINE de Paris.
RACAHOUT DES ARABES.
 Aliment des CONVALESCENS, des DAMES et des ENFANS. Chez M. W. C. van Dort, à La Haye. 6332.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 2 Avril.

	Int.	COURS 1er avril	OUVERT.	PREV.
Dette active	5	100	100	100
Dito dito	2 1/2	60	60	61
Dito des Indes	5	100	100	100
Syndicat	4 1/2	97	97	—
Dito	3 1/2	84	84	85
Pays-Bas. Société de Commerce	4 1/2	148	149	149
Dito nouvelle	4 1/2	—	—	—
Emprunt de 1836	4	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	99	99
Dito de Harlem	—	—	97	97
Dito de Rotterdam	—	—	97	97
Act. du lac de Harlem	5	—	107	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	—	106 1/2	—
Dito dito 1828 & 18295	—	—	—	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Certificats au dito	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	98 1/2	98
Emprunt de 1840	4	—	90	90
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	89 1/2	90
Passive	5	—	7	—
Espagne. Dette différée à Paris	—	—	3	—
Deffered	—	—	—	—
Ardois	5	22 1/2	22 1/2	22
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—	—
France. Inscriptions au Grand-Livre	3 1/2	—	—	—
Pologne. Actions 1836	—	—	—	—
Brésil. Emprunt à Londres 1824	—	—	82 1/2	82
Id. id. 1843	—	—	80 1/2	80
Portugal. Obligations à Londres	2 1/2	47 1/2	47	—

Bourse de Paris du 1er Avril.

	Int.	COURS 30 mars	OUVERT.	PREV.
France. Cinq pour cent	—	—	122 00	—
Trois pour cent	—	83 00	83 10	—
Emprunt Ardois	—	—	34 1/2	—
Espagne. Anc. différé	—	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—	—
Passive	—	—	6 1/2	6
Naples. Certificats Falconet	—	—	101 25	—
Pays-Bas. Dette active	2 1/2	—	59 1/2	—
Dette active	5	—	105 1/2	—
Dito	3	—	—	—
Belgique. Banque belge	—	—	662 50	—
États-Unis. Obligations de la Banque	—	—	—	—

La liquidation se fait facilement et sans variations importantes, les reports pour le 3 p. c. étant à 5 c. et 10 c. et pour le 5 p. c. 30 à 35. Le 3 p. c. restant 83 10, fin avril et le 5 p. c. à 122 comptant, 122 40 fin avril. On ne donne aucune nouvelle politique, tout le monde s'occupant exclusivement de la liquidation. Les actions de la banque sont à 3175. Les chemins de fer sont généralement recherchés. Le Rouen est à 925; l'Orléans à 905; Havre 697; Avignon 770. La rive gauche de Versailles est de 10 fr. à 260; la rive droite va moins vite 410. En fonds belges il n'y a pas de changement à noter; affaires presque nulles. Le 2 1/2 Hollandais était recherché à 59 1/2. La rente de Naples a encore perdu 25 centimes, à 101 25 acheteurs. Rentes. L'emprunt romain; au contraire, très-démandé, à monté de 2 à 2 1/2. Les fonds espagnols sont fermes et en hausse de 2 p. c. à 84 1/2 pour l'actif 37 1/2, et pour le 3 p. c. Passive 67. La bonne tenue de ces fonds tient à hauts prix de Londres et au chiffre élevé de l'adjudication du contrat tabac obtenu par M. Salamanca. Le 5 p. c. Portugais, qui n'avait pas été coté depuis plusieurs jours, était offert à 46.

Bourse d'Anvers du 2 Avril.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardois, 5 % 21 1/2. Dette différée ancien; 3 p. — Passive, 5 % ». — Lots de Basse, 68 A. — après la Bourse (2 1/2 heures). Ardois, 21 1/2 A. 1 1/2 P. — Coupons, ».

Bourse de Vienne du 26 Mars.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Dito, 4 % 100 1/2. — Dito, 3 % 77 1/2. — de 1834 ». — Actions de la Banque 1635.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lays Nieuwe
 Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et
 Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. van REYN SNOECK, Hoofd